



**PRÉFET DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R75-2026-152**

PUBLIÉ LE 18 MAI 2026

Sommaire

SGAR NOUVELLE-AQUITAINE / Assistante

R75-2026-05-18-00001 - ArreteCS GPMB LafosseRubio 12mai26 (1 page)

Page 3

SGAR NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2026-05-18-00001

ArreteCS GPMB LafosseRubio 12mai26



Arrêté du

12 MAI 2026

**portant modification de la liste des membres du
conseil de surveillance du grand port maritime de Bordeaux**

**Le Préfet de la Nouvelle-Aquitaine
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

VU les articles L5312-7 et R5312-10 et suivants du code des transports ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-1034 du 9 octobre 2008 instituant le grand port maritime de Bordeaux ;

VU l'arrêté du 8 octobre 2024 fixant la liste des membres du conseil de surveillance du grand port maritime de Bordeaux, modifié par arrêtés du 27 février 2025 et du 10 juillet 2025 ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M Etienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU la délibération 2026-147 du conseil de Bordeaux Métropole en date du 24 avril 2026 désignant M. Alexandre RUBIO, conseiller communautaire, pour le représenter au conseil de surveillance du grand port maritime de Bordeaux ;

VU la délibération D-2026/50 du conseil municipal de Bordeaux en date du 28 avril 2026 désignant M. Marc LAFOSSE, adjoint au maire, pour le représenter au conseil de surveillance du grand port maritime de Bordeaux ;

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine ;


ARRÊTE

Article premier : La liste des membres du conseil de surveillance du grand port maritime de Bordeaux est modifiée comme suit :

Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- M Marc LAFOSSE, adjoint au maire de Bordeaux,
en remplacement de Nadia SAADI.

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine.

**P/ Le Préfet de région,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire général pour les affaires régionales**


Sylvain PELLETERET